Le Maire
Mireille CONTE JAUBERT

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le - 2 MARS 2023
ID : 033-213304470-20230221-002_2023-DE

Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE
Canton de COUTRAS
Commune de
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES

République Française

Réf. : 002/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 19
- présents : 13
- votants : 18

OBJET : **MEMBRE DU C.C.A.S.**

Le vingt et un février deux mille vingt-trois à 18h00, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 13 février 2023 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la Mairie, sous la Présidence de Madame Mireille CONTE JAUBERT, Maire.

PRESENTS : Mme Mireille **CONTE JAUBERT**, M. Stéphane **CATALAN**, Mme Stéphanie **LE MERDY**, M. Didier **LANDRY**, Mme Valérie **JARRY**, M. Gilles **MAGARDEAU**, M. Christian **JAUBERT**, Mme Aline **MARIE VASSEUR**, Mme Florence **PREVOT**, M. Jean-Louis **CHABROLLES**, Marie-José **TERRIEN**, Mme Colette **ALMODOVAR**, M. Mickaël **GODINEAU.**

ABSENTS : M. Franck **OBERG** (*procuration donnée M. Stéphane CATALAN)*, Mme Patricia **VIAUD** (*procuration donnée à Mme Valérie JARRY)*, M. Serge **FIMBAULT**, M. Robert **DELERIS** (*procuration donnée à Mme Marie-José TERRIEN),* Mme Véronique **GERARD** (*procuration donnée à M. Jean-Louis CHABROLLES),* M. Pierre-Yves **LE MERDY** (*procuration donnée à Mme Stéphanie LE MERDY).*

Madame Stéphanie **LE MERDY** est désignée secrétaire de séance.

Le conseil municipal de Saint Médard de Guizières,

Vu les articles L. 123-4 à L.123-9 et R. 123-7 à R. 123-15 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération n° 025-2020 du 10 juillet 2020 portant élection de 6 membres au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

Vu la délibération n° 025-2021 du 20 mars 2021 portant à 8 le nombre de membres au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale et procédant à l'élection de deux membres supplémentaires ;

Vu la délibération n° 001-2022 du 09 février 2022 procédant à l'élection d'un membre du conseil municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Social ;

Vu l'arrêté municipal n° 182-2022 (005-001-2022) du 25 mars 2022 désignant les membres du conseil d'administration du CCAS ;

Considérant la démission de Madame Anne-Marie LOPEZ du conseil municipal, membre du CCAS en qualité de représentante du conseil municipal ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de Madame Anne-Marie LOPEZ pour maintenir à 8 le nombre de membres du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS comme le prévoit la délibération du conseil municipal n°025-2021 du 20 mars 2021 ;

Considérant qu'il y a 1 candidature pour 1 poste à pourvoir et que se porte candidat :

- Madame Valérie JARRY

Le Maire
Mireille CONTE JAUBERT

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le - 2 MARS 2023
ID : 033-213304470-20230221-002_2023-DE

Conformément aux disposition de l'article L.2131-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, « il est voté au scrutin secret, soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame, soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation (…). Le conseil municipal peut toutefois décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés : 18 Votes – 18 Pour :

- De procéder à l'élection d'un membre supplémentaire au CA du CCAS dû à la démission de Mme Anne-Marie LOPEZ en sa qualité de conseillère municipale.
- De ne pas recourir au scrutin secret pour cette élection et de procéder au vote à main levée.
- Vu la candidature de Madame Valérie JARRY
- D'élire en qualité de membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Saint Médard de Guizières, et représentante du Conseil Municipal :

  Madame Valérie JARRY en emplacement de Madame Anne-Marie LOPEZ.

Certifié exécutoire,
Déposé à la Sous-Préfecture de Libourne le
Publié le
A ST MEDARD DE GUIZIERES.
Le Maire,
Mireille Conte Jaubert

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les jour, mois et an ci-dessus indiqués.
Pour copie conforme, le 27 février 2023.

Le Maire,

Mireille Conte Jaubert